

Le traité de combourgeoisie de 1486 entre Berne et la Prévôté de Moutier-Granval

Autor(en): **Pierrehumbert, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **41 (1936)**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549765>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Traité de combourgeoisie de 1486

entre Berne et la Prévôté de Moutier-Grandval

par

Philippe Pierrehumbert

pasteur à Moutier

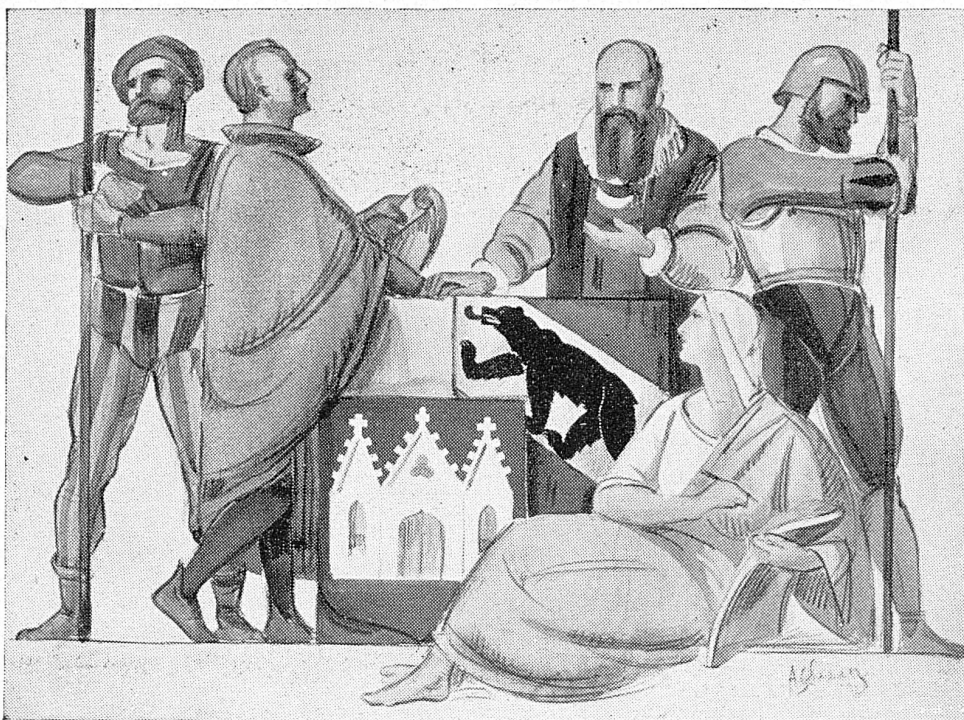


Le 21 mai de l'an de grâce 1936, les habitants du district de Moutier ont fêté le 450^{me} anniversaire du Traité de combourgeoisie entre Berne et la Prévôté de Moutier-Grandval. Etant donné l'importance et les conséquences de ce Traité, il valait la peine de célébrer cette date et nous félicitons la Section prévôtise de la Société d'Emulation d'avoir pris cette heureuse initiative.

Nous avons vu accourir à Moutier le 21 mai, dernier, des représentants de tous nos villages prévôtis par la « flèche bleue » ; le Conseil d'Etat de Berne *in corpore* et les délégués de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Berne ; sans oublier un corps de musique en costume de l'époque et... deux oursons qui venaient achever leur éducation chez nous.

Nous remercions le Comité central de l'Emulation de bien vouloir nous permettre de souligner cette manifestation jurassienne par une modeste étude que nous divisons en 3 parties :

- I. Les causes et la conclusion du Traité.
- II. Le Traité du 14 mai 1486.
- III. Les conséquences de la combourgeoisie de Berne avec la Prévôté de Moutier-Grandval.



*Fresque de la combourgeoisie, à la Nouvelle préfecture de Moutier
par M. Schwarz, peintre à Delémont*

I. Les causes et la conclusion du Traité de 1486

Vers la fin du XV^{me} siècle, après les guerres de Bourgogne, Berne était une puissante République qui dirigeait avec beaucoup d'énergie la politique helvétique — et la *Prévôté de Moutier-Grandval* n'était qu'un modeste *Etat* de 5539 habitants, presque tous apiculteurs et bûcherons, vivant sous la suzeraineté de l'Evêque de Bâle et à l'ombre tutélaire des deux célèbres monastères de Moutier-Grandval — devenu chapitre de chanoines — et de Bellelay.



Sceau de l'Abbaye de Moutier-Grandval



Sceau du Chapitre de Moutier

Comment cette République puissante et ce petit Etat montagnard ont-ils eu la pensée de conclure ce Traité de Combourgeoisie qui devait avoir pour le district de Moutier et le Jura tout entier des conséquences si importantes ?

Il y a trois raisons que nous examinerons successivement.

La première cause du Traité

Dans une de ses fables, La Fontaine a dit :

« On a souvent besoin d'un plus petit que soi ».

Et c'est sans doute la première raison qui engagea la puissante République de Berne à conclure un Traité de combourgeoisie avec la Prévôté de Moutier-Grandval.

Après le triomphe des guerres de Bourgogne, les ambitions de Berne étaient considérables, mais ses possibilités d'extension étaient limitées, d'un côté par les ligues suisses, de l'autre par les appétits robustes de Zurich et de Fribourg. Restaient les Etats du Duc de Savoie et l'Evêché de Bâle, deux Etats assez considérables, faits de pièces et de morceaux pas très solidement soudés les uns aux autres.

Du côté de la *Savoie*, Berne allait bientôt faire cette marche triomphale qui lui valut le pays de Vaud. Franz Nægeli, un vétéran des guerres d'Italie, à la tête de 6,000 hommes marcha sur le pays de Vaud, en 1536, il y a juste 4 siècles. Les troupes bernoises virent fuir partout devant elles les Savoyards et les mercenaires du châtelain de Musso. Berne saisit alors cette occasion de s'emparer du pays de Vaud, donné en garantie du Traité de St-Julien. Elle obligea Gex et le Chablais à lui rendre hommage et occupa les territoires vaudois. Puis les soldats bernois rentrèrent triomphalement dans leurs foyers.

Du côté de l'*Evêché de Bâle* les possibilités d'agrandissement étaient également favorables. Les territoires qui composaient l'Evêché, situés dans le Jura bernois actuel et en Alsace, étaient morcelés et divisés par des langues et des mentalités différentes. Mais pour s'étendre dans cette direction il fallait un ami dans la place, un allié, et tout naturellement se présenta à l'esprit avisé et « diplomatique » de leurs Excellences de Berne la pensée de s'allier avec la Prévôté de Moutier-Grandval qui formait une partie importante de l'Evêché de Bâle.

Dans cette avance aimable de la patte de l'ours du côté de la Prévôté, il ne faut pas voir seulement un geste affectueux et amical — en politique ces gestes-là sont rares, aussi bien au XX^e siècle qu'au XV^e — mais aussi un acte intéressé : comme dans certains mariages : l'intérêt marche devant et l'amour suit comme il peut !

La première cause, du Traité de combourgeoisie de Berne et de la Prévôté de Moutier-Grandval serait donc le désir de la puissante République des bords de l'Aar de développer ses possessions vers le Nord, aux dépens du Prince-évêque de Bâle et d'autres Etats limitrophes.

La deuxième cause du Traité

Mais pour un traité de combourgeoisie il faut être deux, comme pour un mariage.

Pour quelles raisons la Prévôté de Moutier-Grandval accepta-t-elle les avances intéressées de l'Ours de Berne ? Car dans ce

Traité il n'y eut rien de forcé; il fut librement et amicalement conclu aussi bien du côté des Prévôtois que du côté des Bernois.

Les Argoviens et les Thurgoviens devinrent les sujets de Berne après une conquête et ces bailliages étaient gouvernés par des baillis.

Tout autre fut la situation des Prévôtois: leur combourgeoisie avec Berne fut la conséquence d'une libre décision et non d'une conquête. Ils devinrent non les sujets, mais les alliés, les combourgeois de Berne.

Mais pourquoi acceptèrent-ils cette alliance?

Ce fut tout d'abord le désir des Prévôtois de pouvoir s'appuyer sur un protecteur puissant dans les luttes qu'ils soutenaient pour la conquête et le maintien de leurs franchises et de leurs libertés contre le Prince-évêque de Bâle et contre les chanoines de Moutier.

Un diplomate neuchâtelois, en conseillant en 1707 à ses concitoyens de choisir le roi de Prusse comme prince de Neuchâtel, disait: « Il est assez puissant pour nous protéger et assez éloigné pour ne pas entraver nos libertés. »

Les Prévôtois raisonnèrent de la même manière.

Et pourtant ce besoin de protection n'explique pas encore pourquoi ces protecteurs furent les Bernois. Pourquoi pas Soleure ou Fribourg? pourquoi pas la ville impériale de Bâle, qui cherchait, elle aussi, à s'affranchir de la tutelle de son Prince-évêque?

Fribourg semble ne s'être jamais soucié de s'allier avec les Jurassiens: ses ambitions étaient dirigées d'un autre côté.

Soleure avait conclu un traité de combourgeoisie avec le chapitre des chanoines de Moutier en 1404 et ce traité fut confirmé en 1436. Les Prévôtois de leur côté en conclurent un en 1462; mais les relations avec Soleure ne furent jamais bien intimes.

La *Ville de Bâle* conclut aussi un traité avec les habitants des vallées de Delémont et de Moutier en 1407. Mais cette ville, où les banquiers et les professeurs régnaient en maîtres, ne parut pas assez puissante aux Prévôtois. Ils souhaitaient des alliés disposant d'armées plus redoutables.

Restait donc la *République de Berne*. C'est vers elle que se dirigèrent les vœux des Prévôtois. D'ailleurs, les relations amicales entre Bernois et Prévôtois dataient de loin et le Traité de combourgeoisie de 1486 apparaît plutôt comme un point d'arrivée que comme point de départ.

Des *relations militaires* unissaient depuis longtemps Prévôtois et Bernois. Les archives de La Neuveville renferment à cet égard des renseignements intéressants. Des Prévôtois combattirent aux côtés des Bernois pendant les guerres de Bourgogne et auparavant les Bernois avaient combattu aux côtés des Prévôtois contre le terrible bataillard qu'était l'évêque Jean de Vienne (1365-1382).

Ces liens entre soldats avaient rapproché la jeunesse guerrière de Berne et de la Prévôté.

D'autres relations, que je qualifierai d'*agricoles*, existaient aussi entre la Prévôté et Berne. De nombreux Bernois venaient chercher dans la Prévôté, si non la fortune qu'ils auraient poursuivie en vain dans nos âpres montagnes, mais au moins d'honnêtes occasions de gagner leur pain. Dans un vieux registre du XVI^{me} siècle, déposé aux archives de Moutier, nous relevons de nombreux noms d'origine bernoise. Boltz, Campler, Lallemand, La Moutre, Moschard, Schaffter, Schaller, Schwitzerlet, etc.

La jeunesse turbulente qui saccagea la collégiale de Moutier-Grandval le 15 juillet 1531 compte dans ses rangs bien des émigrés de la partie allemande : « Perrin et Jean de Perrefitte et leur domestique Gaspard, fils du Grand Diolen, Rustklinger tisserand, Richard Rougemont, Bernard Schauer, Jean-Henri Chamescho dit Flüguff, Jean dit Baderkin ou Krummerhaus, tous de Perrefitte, Jean Gerrat et Preco. » (*Montandon* p. 226).

Plus que toute autre contrée du Jura la Prévôté fut en relation avec les Bernois et le « bilinguisme » était beaucoup plus développé dans la Prévôté que dans l'Erguel. Le voisinage des contrées germaniques et une certaine affinité de race en sont les causes dominantes.

En plus de ces relations militaires et agricoles, citons enfin les *relations politiques*. Déjà en 1404 et en 1430, la République de Berne avait noué des relations d'alliance avec les habitants des vallées de Delémont, de la Birse et de la Sorne, parmi lesquels se trouvent en premier rang les Prévôtois. (Cf. Archives de Moutier et Dr Pius Kistler).

Ces différentes relations s'affirmèrent et le Traité de combourgeoisie du 14 mai 1486 en est le témoignage. Au reste, depuis longtemps les deux partenaires du Traité se connaissaient et s'estimaient; et quand vint « l'affaire des 4 candidats à la charge de prévôts », Berne et la Prévôté en profitèrent pour conclure un Traité de combourgeoisie. Mais c'était là, non un coup de force ou un heureux hasard, mais l'aboutissement de tout un passé qui semblait préparer l'union de Berne et de la Prévôté de Moutier-Grandval.

La troisième cause du Tralté

« L'affaire des 4 candidats ». Je la résume brièvement en utilisant deux sources de grande valeur: *Das Burgrecht zwischen Bern und dem Munstertal*, du Dr Pius Kistler, 1914 et *L'Histoire du Jura bernois*, du Dr P.-O. Bessire, 1935.

Le Prévôt du chapitre des chanoines de Moutier-Grandval, Henri d'Ampringen (1477-1484) venait de mourir. Il fallait lui trouver un successeur. A cette époque les revenus du prévôt étaient particulièrement alléchants; aussi les candidats furent-ils nombreux. Les quatre principaux portaient le nom de Jean (qui signifie en français: don de Dieu). C'étaient Hans Dörflinger de Beromünster, où existait un ancien chapitre de chanoines du canton de Lucerne, aujourd'hui station radiophonique; Hans Burkhardt, protonotaire de la Cour épiscopale de Bâle; Hans Pfyffer de Sursee, parent du bourgmestre Hans Waldmann de Zurich; enfin Hans Meyer, curé de Büren sur l'Aar et bourgeois de Berne.

Tous ces candidats avaient eu soin de se munir d'une *lettre expectative* délivrée par la Cour de Rome. Ces lettres expectatives n'étaient d'ailleurs que de simples recommandations que le pape accordait aux ecclésiastiques qui avaient rendu quelque service à l'Eglise ou fait le pèlerinage de Rome (*Dictionnaire de Chéruel*).

Deux candidats se retirèrent dès le début des hostilités: Hans Dörflinger et Hans Burkhardt. Restaient en présence Hans Pfyffer de Lucerne et Hans Meyer, bourgeois de Berne.

Hans Pfyffer remporta la première manche, si l'on peut dire, et s'installa à Moutier comme prévôt avec l'assentiment tacite de l'Evêque de Bâle et du Chapitre de Moutier.

Hans Meyer ne se tint pas pour battu; il sentait derrière lui la puissante République de Berne, dont il était bourgeois et devant lui la bienveillance des Prévôtois.

Hans Meyer, curé de Büren, à la tête de 126 paroissiens dévoués et bien armés et 14 voisins, se mit en route pour Moutier le 9 février 1486. On était en temps de Carnaval et une expédition guerrière n'était pas pour déplaire aux bourgeois de Büren qui avaient pris part aux guerres de Bourgogne quelques années auparavant. Les bourgeois de la fin du XV^{me} siècle étaient d'humeur singulièrement combative.

Evitant les grandes routes et les remparts de Bienne, ces vaillants guerriers traversèrent le Montoz, en ayant soin de faire escale au Bürenberg, magnifique métairie qui devait passer cette

année-là des mains du sieur Wernlin-Härrin à la bourgeoisie de Büren (*Actes de l'Emulation*, 1923, l'intéressant article de Monsieur Fritz Benoit sur le Bürenberg).

Avec un peu d'imagination nous pouvons suivre la petite troupe et son curé à travers les étendues glacées du Montoz « en brassant » la neige — car les hivers étaient plus rigoureux que ceux dont nous jouissons aujourd'hui.

Ils arrivent enfin à Moutier, en passant par Tavannes, le 10 février 1486.

Devant cette troupe armée, le prévôt Hans Pfyffer et ses amis prirent en hâte le chemin de Delémont et se réfugièrent chez le bailli du Prince-évêque de Bâle, Hans Zschadeku.

Pendant ce temps, Meyer et ses paroissiens s'emparent de la maison du Chapitre et font prêter serment de fidélité aux habitants de Moutier, qui semblent d'ailleurs l'avoir fait de bon cœur; le curé de Büren n'était-il pas bourgeois de cette République de Berne qui avait tant d'amis dans notre population?

Meyer avait gagné la deuxième manche; mais tout n'était pas fini.

Le bailli du Prince-évêque ne se tint pas pour battu. Il fait sonner le tocsin à Delémont, rassemble 200 hommes et marche sur Moutier, malgré la neige et le froid.

Arrivé à Moutier et pour éviter les intempéries (car on est au commencement de février), le bailli Hans Zschadeku fait ouvrir les portes de la collégiale et s'y installe avec ses hommes, tandis que le curé de Büren et ses paroissiens sont dans les maisons du Chapitre.

On peut se représenter cette scène sur la colline historique de Moutier-Grandval.

Les pourparlers s'engagent entre les deux « corps d'armée ». Négociations laborieuses, accompagnées de mots injurieux: les patois bernois et jurassien sont riches en termes énergiques!

Heureusement, on en reste aux luttes orales et l'on n'en vient pas aux arguments frappants.

L'affaire est portée devant les confédérés: Zurich et Lucerne (Pfyffer était Lucernois) font mine de prendre le parti de Pfyffer et le curé de Büren repasse en hâte le Montoz avec quelques paroissiens vigoureux, laissant le reste de sa troupe à Moutier. Meyer, a perdu la troisième manche, mais il n'en restera pas là.

De Büren, le curé Meyer prend le chemin de Berne; il fait appel à la collaboration active de ses combourgeois. Berne est

tout disposé à profiter de l'occasion pour réaliser ses plans d'extension vers le Nord. Les soldats sont prêts et 1500 Bernois envahissent la Prévôté, d'une façon toute amicale d'ailleurs.

Le bailli de Delémont et ses gens quittent Moutier à la hâte sans les honneurs de la guerre et les Bernois installent triomphalement le curé Meyer, bourgeois de Berne, comme prévôt de Moutier-Grandval.

Mais Berne a des ambitions plus grandes. Les soldats bernois marchent sur Delémont et peut-être iront-ils jusqu'à Bâle où réside le Prince-évêque Gaspard ze Rhein (1476-1502).

Ce dernier, effrayé, envoie des délégués à la rencontre des Bernois. Cette rencontre a lieu à Courrendlin le 18 février 1486. Un traité est rédigé, selon lequel « la ville de Berne prend possession de la Prévôté de Moutier-Grandval avec le pays et les gens, les droits et les dépendances. » De plus, l'évêque doit payer à Berne 2500 florins (ou 5000 livres bernoises) d'indemnité de guerre. C'est la fin du pouvoir du Prince-évêque dans la Prévôté.

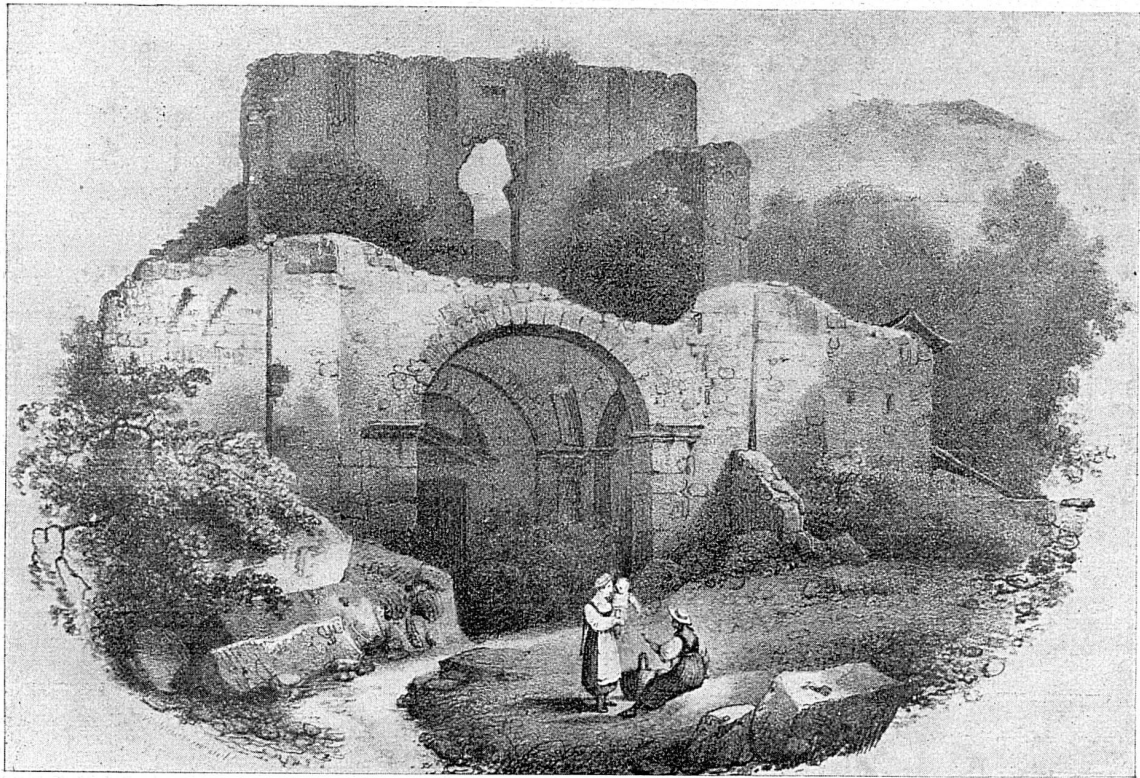
L'évêque, allié des confédérés, porte la cause devant la Diète, qui examina cette affaire le 10 mars 1486, mais n'osa pas se prononcer contre la toute puissante République bernoise.

Alors l'évêque se décide à une démarche qui doit lui coûter : il se rend en personne à Berne avec une grande suite de gens de guerre, de seigneurs et d'ecclésiastiques.

L'évêque accepte de payer 2500 florins ; mais en revanche, Berne renonce à la souveraineté sur la Prévôté de Moutier-Grandval, qu'elle échange contre la combourgeoisie avec le Chapitre et les Prévôtois. Ce traité entre Berne et l'évêque date du 29 avril 1486.

Le 14 mai 1486, un deuxième traité est signé à Moutier entre Berne et les Prévôtois par lequel la ville de Berne reçoit comme combourgeois le Chapitre de Moutier et les manants (paysans) de la vallée de Moutier (Münstertal = Prévôté de Moutier et Courtine de Bellelay) et, plus spécialement, les gens de la Prévôté de Moutier-Grandval.

C'est ce Traité du 14 mai 1486 — commémoré à Moutier le jour de l'Ascension, 21 mai 1936 — que nous examinerons dans notre chapitre II^e et dont nous exposerons les conséquences dans un III^e chapitre.



*Ruines de la Collégiale de St-Germain, à Moutier-Grandval
devant laquelle fut juré le Traité de combourgeoisie du 14 mai 1486*

II. Le Traité de combourgeoisie entre Berne et la Prévôté de Moutier-Grandval

14 mai 1486

Voici le texte du Traité de combourgeoisie entre Berne et la Prévôté de Moutier-Grandval, en allemand (c'est l'original), en vieux français (tel qu'il a été lu aux habitants de la Prévôté le 14 mai 1486) et en français moderne, et le Serment prononcé par les gens de la Prévôté.¹⁾

La prestation du serment avait lieu dans un champ situé derrière la Collégiale de Moutier-Grandval. Les autorités levaient, pour jurer, deux doigts de la main droite et la violation du serment était punie par l'ablation de ces deux doigts.

Traité de combourgeoisie

*Copie tirée du volume Oberes Spruchbuch K, p. 312
aux Archives de l'Etat de Berne*

Münstertal, 14 mai 1486

« Wir der Schulthes und Rat zu Berrnn tund kund mitt diserm brieff, das wir mitt wolbedachtem mut zu bekrefften des vertrags, so wir jetz kurtzlichen mitt dem hochwirdigen fürsten und herrnn Caspars, bischoffen zu Basell, des Münstertals halb beslossen, die hindersæssen daselbs, und namlichen der Propsty zu Münster in Grænvæld, Basler bistumbs, zu unnser statt burgern genommen haben für sich und ir nachkomen, in sælichen worten und gedingen:

» Namlichen das wir si zu irm guten rechten hanndthaben, schützen und schirmen sællen und wellen wider die, so inen gewallt und unrecht zufügten, wie wir denn sælichs gegen andern unnsern burgern zu tund nach unnser statt recht und gewonheit pflegen.

» Dieselben propstylüt sællen ouch unnser reysen, wo wir deshalb ermanen, mit unns ziechen und unns dero gewertig sin,

¹⁾ Nous devons la recension des textes originaux à la complaisance de M. E. Meyer, adjoint aux Archives de l'Etat de Berne, dont la collaboration nous a été précieuse. La traduction en français moderne a été faite par M. le Dr W. Pierrehumbert. Nous disons à ces deux savants toute notre reconnaissance.

doch nitt wider unnsern herrnn ¹⁾ oder der stift ¹⁾ Basell, dann wir demselben all und jeklich ir gerechtikeit und oberkeit vorbehalten; und ob es sich begeben (würde), das ein herr ¹⁾ oder stift ¹⁾ Basell jetz oder hinfür — da vor gott sy — wider uns oder unnser nachkomen zu vechd wurd komen oder wir hinwider, so sollen die vermeldten erbern lüt still sitzen und sich des nütz annæmen.

» Si soellen uns ouch zu jærlicher bekantnüs soelichs burgrechts zu udelzins richten fünff Rinsch gulden und die antwurten zu unnsern handen uff sannct Andreas tag, acht tag vor oder nach, und verer soelicher beladnüs von unns nit erwarten, und ouch soelich burgrecht unwandelbar behallten und davon nitt trætten noch stan an unnser oder unnser nachkomen gunst, wüssen und willen, als si das alles also ze tund und ze hallten mitt ufferhobnen hannden zu gott und den heiligen geswornn haben; alle geværd vermitteln.

» In krafft dis brieffs, des zu urkund mit unnserm angehænckten sigell geben uff dem XIII tag Meyens anno etc. LXXXVI.

» Exactum coram toto consilio vigilia penthecosten
anno LXXXVI
ad Fratres minores. ²⁾ »

*
* * *

*Copie tirée du volume Bischoff-Basel Austrag-Buch A, Nr. 1,
p. 538, 14 mai 1486, aux Archives de l'Etat de Berne*

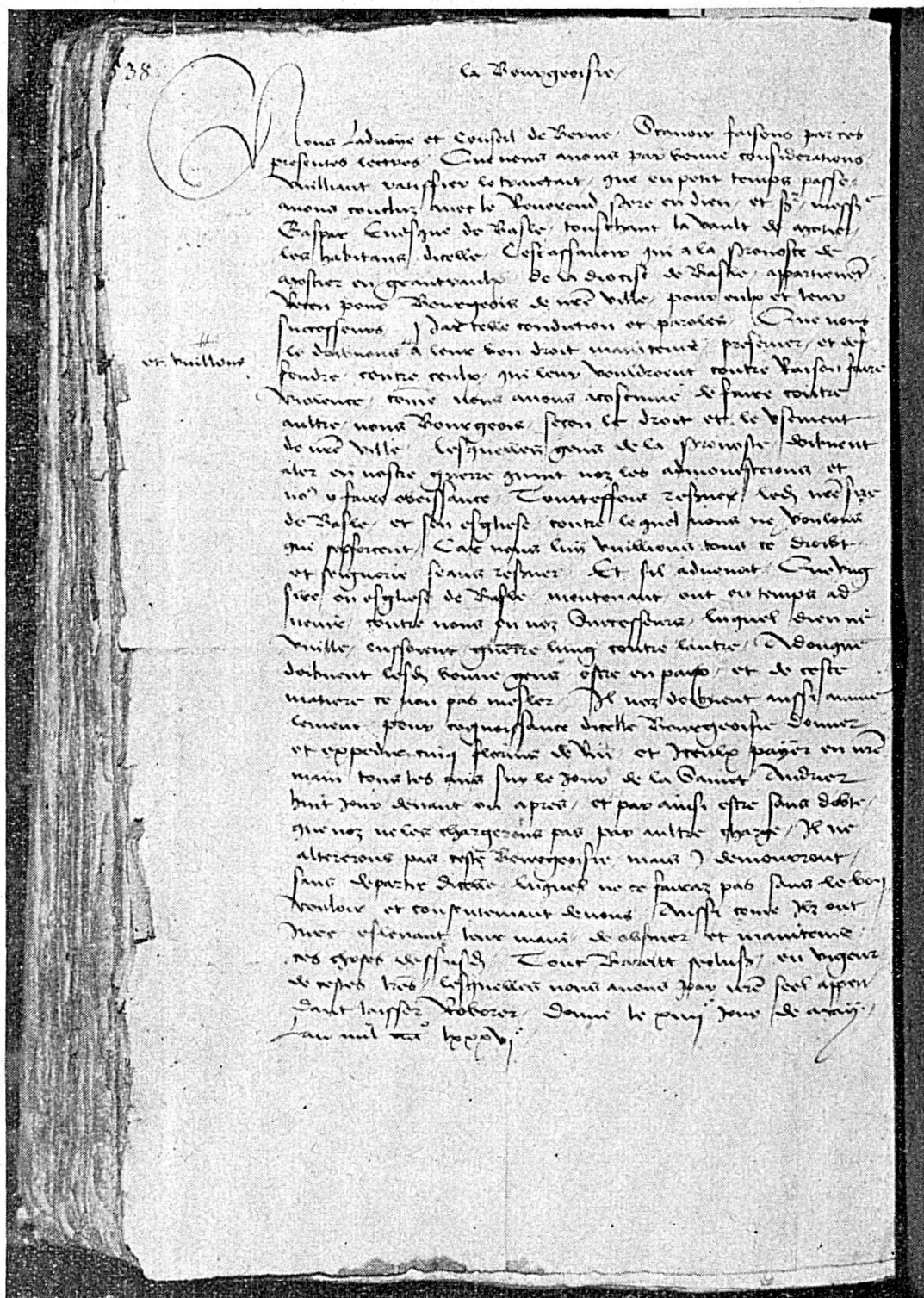
La Bourgeoisie

« Nous Ladvoye et Conseil de Berne scavoir faisons par ces presentes lettres que nous avons par bonne consideration vuillant ratiffier le traictait que en petit temps passe avons concluz avec le reverend pere en dieu et ss^r moss^r Gaspar, evesque de Basle, touschant la vault de Motier, les habitants dicelle — cest assavoir qui a la Provoste de Mostier en Grantvaulx de la diocise de Basle appartient — receu pour bourgeois de notre ville pour eulx et leur successeurs par telle condiction et paroles:

» Que nous la doibvons et vuillons a leur bon droit maintenir, preserver et deffendre contre ceulx qui leur vouldroent

¹⁾ L'évêque et son chapitre.

²⁾ Décidé par le Conseil de Berne réuni *in pleno* au couvent des Franciscains déjà la veille de Pentecôte: 13 mai 1486. Le cloître des Franciscains occupait la place du Casino de Berne.



Fac-similé du Traité de combourgeoisie du 14 mai 1486
Texte français (Archives de Berne)

contre raison faire violence comme nous avons acostume de faire contre aultre nous bourgeois secon le droit et le usement de notre ville.

» Lesquelles gens de la Provoste doibvent aler en nostre guerre quant nos les admonesterons et nous y faire obeissance, toutteffois reserve ledit notre sire de Basle et son esgliese, contre le quel nous ne voulons qui sefforcent, car nous luy vuillions tous ce droibt et seignorie seans reserver. Et sil advenoît que ung sire ou esgliese de Basle maintenant out en temps advenir contre nous ou noz successeurs — luquel dieu ne vuille — eussent guerre lung contre l'autre, adonque doibvent lesdites bonnes gens estre en paix et de ceste matiere ce non pas mesler.

» Il noz doibvent aussi annuelement pour cognoissance dicelle bourgeoisie donner et expedier cinq florins du Rin et iceulx payer en nostre main tous les ans sur le jour de la saint Andrier huit jour devant ou apres et par ainsi estre sans debte que nos ne les chargerons pas par aultre charge.

» Il ne altererons pas ceste bourgeoisie mais j demourront sans departir dicelle, luquel ne ce fairaz pas sans le bon vouloir et consentement de nous aussi come ilz ont jure eslevant leur main de observer et maintenir ces choses dessusdictes, tout baratt seclus.

» En vigueur de cestes lettres lesquelles nous avons par nostre seel appendant laisser roborer. Donne le XIII^e jour de May lan mil CCCCLXXXVI^o. »

* * *

Nous donnons ici la traduction en français moderne :

La Bourgeoisie

« Nous, l'Avoyer et Conseil de Berne, faisons savoir que, par bonnes considérations, et voulant ratifier le traité que nous avons conclu il y a peu de temps avec le Révérend Père en Dieu Monseigneur Gaspard, Evêque de Bâle, touchant le Val de Moutier, nous avons reçu bourgeois de notre Ville les habitants de la Prévôté de Moutier-Grandval et leurs successeurs aux conditions et avec les engagements suivants :

» Nous les devons et voulons maintenir dans leur bon droit, les préserver et défendre contre ceux qui voudraient sans raison leur faire violence, ainsi que nous avons accoutumé de faire à l'égard de nos autres bourgeois, selon le droit et l'usage de notre ville.

» Les dites gens de la Prévôté doivent aller à nos guerres quand nous les convoquerons et nous y faire obéissance, excepté toutefois que nous ne voulons pas qu'ils entrent en conflit contre Monseigneur de Bâle et son Eglise, à qui nous reconnaissons tous leurs droits et leur seigneurie sans en rien réserver. Et s'il advenait que, maintenant ou à l'avenir, le dit Seigneur ou Eglise de Bâle eût guerre contre nous ou nos successeurs (ce que Dieu ne veuille), alors les bonnes gens (de la Prévôté) doivent rester en paix et ne pas se mêler de cette affaire.

» En reconnaissance de la dite bourgeoisie, ils nous doivent aussi donner et expédier chaque année cinq florins du Rhin, et les payer en nos mains le jour de la Saint-André, ou bien huit jours avant ou après; ainsi ils seront quittes envers nous et nous ne les chargerons pas d'autres contributions.

» Ils n'altéreront pas cette bourgeoisie et y demeureront fidèles, ainsi qu'ils ont juré en élevant les mains d'observer et maintenir toutes ses clauses, et notre bon vouloir en approbation y demeurent acquis de même, toute fraude exclue.

» En confirmation du présent acte, nous l'avons fait sceller de notre sceau pendant. Donné le 14^e jour de mai 1486. »

Le Serment

Der Eyd ¹⁾

« Sweren die lüt der Probsty (zu) Münster in Grænvælld in krafft des burgrechts, so si bi einr statt Berrnn angenommen haben, der selben statt trüw und warheit zu leisten, irn nutz zu fürderrnn und schadenn zu wænden, (in) ir reysen, ob si darumb ervordet werden, nach besag des vertrags mitt der stifft Basell zu ziehen und von zoelichs burgrechts wegen ir udellzins, namlichen jærlichen fünff guldin (Rinsch), zu richten und sus deheinen andern chirmm in solchen gestalten zu suchen noch anzunemen, ouch von soelichem burgrechten an einr statt Berrnn sunder ur-

¹⁾ Le Conseil de Berne décida le 29 avril 1486, de faire rédiger un serment pour les Prévôtois, et, à la fin du procès verbal de ce jour, on trouve le texte allemand reproduit ci-dessus, écrit de la main du chancelier Dr Thüring Fricker. Ce qui est ajouté à ce texte ci-dessus entre parenthèses (), représente les adjonctions qu'on trouve dans la copie du serment insérée sous le texte français au Bischoff-Basel, Austrag-Buch A, tom I, pg. 537. Le texte français est écrit par un secrétaire de la chancellerie et non par le chancelier Fricker.

loub und willen nitt ze scheyden, noch das zu wandelln alles by
irm geswornen eyd, alle geværd vermitten.

Stattschriber zu Bern. »

* * *

Le Seirement

« Les gens, lesquels appartiennent en la Provost de Motier
in Granvaulx, par la vigueur de la bourgeoisie, par la quelle ilz
sont allige a la ville de Berne, doibvent jure et jurent de porter
a la dicte ville feaulte et verite, le profict dicelle de promouvoir et
domnaige de chiver en ca guerre se lung les amonestez secon la
teneur du traicter entre ladicte ville et colliege de Basle conclus,
leur faire aide et pour ladicte bourgeoisie tous les ans lui délivrer
pour recoignoissance dicelle cinq florins de rin, cest assavoir le
jour de la Saint Andrie, ne en aultre par ne lieu de prendre ne
accepter aide ne bourgeoisie ne aussi de telle bourgeoisie laisser
sans le bon vouloir et consentement de ladicte ville de Berne par
le jurement quil ont faict, tous barat seclus.

Cancellarius Bernensis. »

* * *

Le Serment

« Les gens appartenant à la Prévôté de Moutier-Grandval doi-
vent, en vigueur de la bourgeoisie par laquelle ils sont alliés à
la Ville de Berne, jurer fidélité et loyauté à la dite Ville; jurer
d'avancer son profit et d'éviter son dommage; de lui aider dans
ses guerres quand on les y appelle, selon la teneur du traité
conclu entre la dite Ville et le Chapitre de Bâle; en reconnais-
sance de la dite bourgeoisie, de lui payer cinq florins du Rhin
tous les ans au jour de la Saint-André¹⁾; de n'accepter ou con-
clure d'autre alliance ou bourgeoisie ni d'abandonner la présente
bourgeoisie sans le consentement et le bon vouloir de la Ville
de Berne, — le tout par le serment qu'ils en font, toute fraude
exclue.

Chancelier de Berne. »

¹⁾ Saint-André: 30 novembre.

Examen du Traité de combourgeoisie et du Serment

1^o Berne, par ce traité du 14 mai 1486, renonce à faire des Prévôtois des sujets (comme ce fut le cas pour les Vaudois) pour en faire des combourgeois. Combourgeois n'est ni bourgeois, ni allié, ni sujet. C'est une nuance intermédiaire. Les Bernois étaient entre eux des bourgeois. Les Confédérés des XIII cantons étaient des alliés. Les Argoviens, les Thurgoviens, plus tard les Vaudois, étaient des sujets. Les Prévôtois étaient les *combourgeois* de Berne, c'est-à-dire les alliés et protégés de Berne. Entre deux Etats aussi différents que Moutier et Berne, l'alliance impliquait de la part de Berne une bienveillante protection; de la part des Prévôtois une reconnaissante amitié. Quand un roi épouse une bergère, je pense qu'il s'agit entre eux d'un traité de combourgeoisie. Aussi dans ce traité est-il déclaré de façon explicite que Moutier doit payer à Berne *5 florins du Rhin* chaque année. 5 florins, c'est une bien petite somme; ce n'est pas un tribut, mais c'est tout de même une redevance qui montre que la Prévôté est l'obligée de Berne. Ce tribut a été payé chaque année de 1486 à 1797 à la St-André (30 novembre). Les reçus existent dans les archives de l'Eglise de Moutier.

Voici, à titre documentaire, la copie d'un de ces reçus (Archives de Moutier).

B. 5 III 2.

« Quittanz Meyern, unnd gemeinen Landtlütten, zu münster imm Grænvæld, umb v guld Rinisch, üdelzins, von xv, unnd xij jar.

» Wir der Schulthes unnd Rätt zu Bern, Tund kund mir diserm Brieff, das unns, die Ersamen, unnser sunders gutten fründ, unnd getruwen lieben Burger, Meyer, unnd gemein Landtlütt, zu münster imm Grænvæld, guttlich gewertt, unnd bezaltt habenn, fünff guldin Rinisch, so si unns, zu jârlichem udulzins, von irs Burgrechten wâgen, uff sant Andreastag, zubezallen schuldig sind. Harumb so sagen unnd lassen wir für unns, unnd unnser Nachkommen, die obgenantten unser Burger zu munster imm Grænvæld, unnd ir Nachkommen, söllicher unnd aller vor Ergangener udelzins, quitt ledig, unnd los in krafft dis Briffs, des zu vrkund, mitt unserm uffgetruckten sigel verwartt; Geschechen uff sant Andreastag nach der geburt christi gezeltt, fünffzechenhundert, unnd zwölff jar. »

2° L'évêque de Bâle, Gaspard ze Rhein (1476-1502) est appelé dans ce Traité de combourgeoisie, avec beaucoup de courtoisie, « Monseigneur Gaspard » et « Révérend Père en Dieu » ; mais en réalité c'est lui qui paie les frais de la combourgeoisie. Il a déjà dû déboursier 2500 florins comme indemnité de guerre aux Bernois, mais ce qu'il perd surtout, ce sont certains droits qu'il possédait sur la Prévôté. En réalité il garde ses dîmes et ses cens — et cet appui financier lui est particulièrement agréable — mais il perd ses droits politiques : Berne sera toujours présent pour soutenir ses combourgeois et barrer la route aux ambitions de l'Evêque.

Aussi le « Révérend Père en Dieu » s'insurge-t-il avec énergie à chaque *renouvellement* de la combourgeoisie avec Berne. Il n'a jamais reconnu ce Traité ; il n'en a jamais pris son parti. Il prend même la peine d'envoyer à Moutier des représentants pour *protester* contre le Traité. De ces démarches, personne ne tient compte, ni les Prévôtois, ni les Bernois.

Voici le texte d'une de ces *protestations* platoniques de l'Evêque Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn, lors du 12^e renouvellement de la Combourgeoisie de Berne.

« Protestation est faite en ce que la Prévôté de Mostier-Grandval étant un fief d'Empire qui appartient à l'Evêque de Bâle et ainsi que tout ce que l'on a à faire ne doit causer aucun ombrage au droit seigneurial qu'il avait ni présentement, ni au futur. Et que à cette fin, il avait avec soi un notaire impérial juré et deux autres notaires pour témoins en voulant que le notaire impérial fit un acte de protestation pour cela. »

3° Les engagements des Prévôtois et des Bernois les uns envers les autres étaient surtout d'*ordre militaire*.

« Les Prévôtois, dit le Traité, doivent aller à nos guerres quand nous les convoquons et nous y faire obéissance ; exception faite toutefois, quand les Bernois (ce que Dieu ne veuille) auront maille à partir avec l'évêque : dans ce cas les bonnes gens de la Prévôté doivent rester en paix et ne pas se mêler de cette affaire. »

Les guerres de Bourgogne étaient passées ; mais les Prévôtois fournissent aux Bernois des contingents importants lors de la Guerre des paysans (1653), de la première guerre de Villmergen (1656) et la deuxième guerre de Villmergen (1712). Les Prévôtois remplirent leurs obligations militaires vis-à-vis de Berne avec beaucoup de fidélité et de zèle.

De son côté, Berne s'engage à défendre avec les armes les Prévôtois : « Nous les devons et voulons maintenir dans leur bon

droit, les préserver et défendre contre ceux qui voudraient sans raison leur faire violence, ainsi que nous avons accoutumé de faire à l'égard de nos autres bourgeois, selon le droit et l'usage de cette Ville. »

En réalité cette intervention armée n'eut lieu — et bien tardivement — que pendant la guerre de Souabe; quelques villages de la Prévôté, la collégiale de Moutier et l'abbatiale de Bellelay n'en flambèrent par moins. Le secours des Bernois était arrivé « un peu tard », avec cette sage lenteur qui est une vertu toute germanique — mais qui coûte cher parfois.

Depuis la guerre de Souabe, la protection de la puissante République de Berne se fit sentir pour les Prévôtois d'une façon discrète et invisible, mais efficace tout de même. Pendant trois siècles les Prévôtois vécurent dans la paix et dans cette liberté chère à leur cœur. Berne fut toujours un rempart qui tint bon, contre les vellétés conquérantes et despotiques de l'Evêché de Bâle. Si l'on a parlé de la « pax romana » comme de l'âge d'or de l'Empire Romain, on peut parler aussi de la « pax bernensis » dont jouirent nos ancêtres pendant les XVI, XVII et XVIII^e siècles.

4^o La combourgeoisie avec Berne fut renouvelée treize fois, pendant ces trois siècles, sous la pression d'événements graves ou au moment de guerre ou de troubles.

Nous donnons, sans commentaires (pour ne pas allonger notre monographie) la liste de ces 13 renouvellements :

1^o 1496 pour resserrer les liens que l'évêque Gaspard ze Rhein (1476-1502) désapprouvait énergiquement;

2^o 1500, après la guerre de Souabe, sous le même prince-évêque;

3^o 1540, après le triomphe de la Réforme dans la Prévôté, sous l'évêque Jacques-Philippe von Gundelsheim (1527-1553).

4^o 1558, sous le règne de l'évêque Melchior de Liechtenfels (1554-1575) au moment où la contre-réforme menace les libertés religieuses des Prévôtois.

5^o 1613 Guillaume Rinck de Baldenstein (1608-1628) étant évêque, alors que l'éminent prélat François de Sales, évêque de Genève parcourait nos contrées pour faire triompher la contre-réforme.

6^o 1633, au moment des horreurs et des dangers de la guerre de 30 ans (1618-1648) Jean-Henri d'Ostein (1628-1646), étant évêque de Bâle et Prévôt de Moutier-Grandval.

7^o 1655, au moment de la I^{re} guerre de Villmergen, sous le court règne de Jean-Frédéric de Schönau (1652-1656).

8^o 1671, Jean Conrad de Roggenbach (1656-1693) eut des démêlés avec les Prévôtois pour le paiement des contributions d'Empire.

9^o 1689, sous le règne du même évêque et au moment où la Révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV (1685) amena dans notre pays des milliers de réfugiés.

10^o 1706, au moment des troubles qui suivirent la protestation du banneret Visard contre les prétentions de Jean-Conrad de Reinach (1705-1737).

11^o 1722, sous le même prince-évêque ;

12^o 1743, après les troubles qui signalèrent la révolte et l'exécution de Pierre Péquignat (1740) Jacques-Sigismond de Reinach-Steinbrunn (1737-1743) étant évêque.

13^o 1774: dernier renouvellement de la combourgeoisie, à la veille de la Révolution française, alors que la révolte grondait déjà sourdement; sous le règne de l'évêque Simon-Nicolas, comte de Montjoie (1762-1775).

III. Les conséquences de la Combourgeoisie de Berne avec la Prévôté de Moutier-Grandval

1^o La première conséquence de cette combourgeoisie fut hélas! de caractère catastrophique.

La guerre de Souabe venait d'éclater entre l'Empereur Maximilien et les Suisses. L'évêque de Bâle était avec l'Empereur; Berne avec les Suisses et la Prévôté entre les deux. Situation particulièrement dangereuse.

Voici en quels termes l'abbé Arthur Daucourt parle de ces temps douloureux dans son « Dictionnaire historique des paroisses de l'ancien Evêché de Bâle ».

« Le 22 mai 1499, une troupe d'Impériaux pénétra dans la vallée de Delémont, incendia les villages de Courroux, de Courrendlin, de Courchapoix et de Corban et pénétra jusqu'à Moutier qui fut menacé de destruction. Le Chapitre demanda du secours à Berne. Le 27 mai, les Bernois arrivèrent au nombre de 5000 pour secourir leurs combourgeois. Ils chassèrent l'ennemi et s'avancèrent par Glovelier, Bassecourt et Courfaivre vers le Repais. Ils retournèrent à Bienne le 5 juin, probablement à la suite d'un échec.

» Les premiers jours de juin, à la suite des Bernois battant en retraite, une troupe d'Impériaux occupa la vallée de la Birse et Montsevelier, d'où ils furent repoussés par les Soleurois.

» Le 4 juillet 1499, sous la conduite de Bernard ze Rhein — le propre frère de l'Evêque — ils arrivèrent de nouveau à Moutier, brûlèrent la collégiale et une partie du village. Ils incendièrent Champoz, Sorvilier, Bévilard, Malleray, Pontenet, Reconvilier et Tavannes, qui fut complètement détruit. De Tavannes les Impériaux passèrent à Bellelay, qui fut incendié à cause de sa combourgeoisie avec Soleure et retournèrent par Undervelier, qui fut brûlé.

» La défaite des Autrichiens à la bataille de Dornach par les Suisses le 22 juillet, ne mit pas fin aux incursions des Impériaux.

» La paix fut signée le 22 septembre 1499. Il fallut réparer les ruines. A Moutier, les cloches de la collégiale avaient été fondues dans l'incendie de l'église. Les chanoines durent quêter dans toute la chrétienté, munis de recommandations de onze cardinaux, d'évêques et même du roi de France. La collégiale fut reconstruite et achevée le 18 août 1503. Ce jour-là, elle fut consacrée par le suffragant de l'évêque de Bâle. »

On a l'impression que l'évêque de Bâle, par le ministère de son frère Bernard, avait essayé de ruiner le traité d'alliance des Prévôtois avec Berne. Cette tentative ne réussit pas. La combourgeoisie demeure solide malgré tous les efforts de l'Empereur et de l'évêque. Elle avait reçu le baptême du feu, mais elle n'était pas aussi combustible que les basiliques de Moutier et de Bellelay et que les malheureux villages de la Prévôté.

2° La deuxième conséquence du Traité de combourgeoisie fut *le maintien de la Réforme dans la Prévôté de Moutier-Grandval*. L'introduction de la Réforme dans la Prévôté eut des causes multiples que nous n'avons pas à examiner aujourd'hui et pour l'étude desquelles nous renvoyons aux publications parues lors du 400^e anniversaire de la Réforme bernoise (célébré à Berne le 5 février 1928 et à Moutier le 17 mai 1928).

Mais il faut reconnaître franchement que sans la protection de Berne, la Réforme ne se fut pas maintenue dans la Prévôté de Moutier-Grandval.

Malgré cette division religieuse — et nous constatons le fait avec satisfaction — les rapports entre protestants et catholiques furent toujours corrects et même amicaux; la Prévôté donna l'exemple de la plus large tolérance ecclésiastique.

Les chanoines de Moutier installés à Delémont touchèrent, comme par le passé, leurs revenus prévôtois et vinrent en toute liberté faire de fréquents séjours dans leur maison capitulaire de Moutier.

Leurs intérêts financiers dans la Prévôté furent gérés par un intendant, qui fut longtemps un membre de la vieille famille protestante des Moschard, bourgeois de Moutier.

Les rapports entre anciens sujets et anciens seigneurs ne furent pas pénibles et à plusieurs reprises, quand la peste faisait des ravages à Delémont, les chanoines venaient respirer l'air plus salubre de Moutier.

De leur côté, les moines de Bellelay et LL. EE. de Berne entretenaient des relations amicales. Et quand les Bernois venaient à Moutier pour leurs affaires, ils retournaient volontiers chez eux, via Bellelay, malgré des chemins « pöniblen und miserablen » comme le dit un récit de voyage du XVIII^e siècle. Et ce détour par Bellelay était motivé par un désir de resserrer des liens d'amitié.

Les Prémontrés de Bellelay, qui avaient conservé la collation de la cure de Tavannes, entretenaient les meilleures relations avec les pasteurs de cette Paroisse protestante et si l'on en croit ses *Mémoires*, le pasteur Frête de Tavannes avait toujours son couvert mis à la table du monastère.

3^o Une troisième conséquence fut l'*entrée de la Prévôté de Moutier-Grandval dans la Confédération helvétique par la porte de Berne* — et l'*affermissement des franchises et des libertés chères au cœur des Prévôtois*

Avant 1486, les Prévôtois avaient acquis des franchises. Sujets à la fois de l'évêque de Bâle et des chanoines de Moutier, les Prévôtois savaient très bien les opposer l'un à l'autre et agir à leur guise. D'ailleurs il n'y eut jamais dans la Prévôté, comme dans les autres contrées du Jura et de la Suisse — des châteaux seigneuriaux et des familles nobles. La Prévôté fut toujours une terre démocratique et ecclésiastique.

Après la Combourgeoisie de 1486, les Prévôtois travaillèrent avec succès à consolider l'armure de leurs libertés politiques et religieuses. Et Berne était toujours disposé à les soutenir contre l'Evêque.

Chaque année les Prévôtois tenaient des plaids dans la Franche-Courtine, rière la collégiale de Moutier, où la justice était rendue, les franchises proclamées et les affaires décidées : c'était une sorte de Landsgemeinde.

Le chef de la Prévôté n'était plus le *prévôt* — qui habitait Delémont et présidait le Chapitre des chanoines, réfugié dans cette ville — mais le *bandelier* ou *banneret* (porteur de la bannière prévôtoise avec son église d'argent sur fond de gueule). La famille Moschard fournit de nombreux bannerets à la Prévôté ; mais le plus célèbre fut Henri Visard, notaire et maire de Grandval, qui en 1705 soutint avec vigueur les franchises des Prévôtois contre l'évêque Jean-Conrad de Reinach. Destitué, Visard en appela à Berne et la puissante République soutint énergiquement ses combourgeois. Le banneret Visard fut rétabli dans sa charge et la combourgeoisie renouvelée en 1706.

Nous n'oublions pas parmi les privilèges de la combourgeoisie de 1486, la protection invisible mais toujours puissante et active de la République de Berne vis-à-vis de la Prévôté de Moutier-Grandval.

Cette protection se manifesta à plusieurs reprises pendant les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Mais elle fut particulièrement heureuse pour la Prévôté quand les Français entrèrent en Ajoie en 1793. Pendant cinq années, de 1793 à 1798, la puissante République bernoise étendit sur la Prévôté son ombre tutélaire et les Français qui avaient fait du pays de Porrentruy le département du Mont-Terrible, s'arrêtèrent aux frontières de la Prévôté parce qu'ils considéraient ces dernières comme les frontières de la Suisse. Le taureau d'Uri et l'ours de Berne étaient des animaux redoutables depuis qu'ils avaient déchiré le puissant duc de Bourgogne, Charles le Téméraire.

Pendant ces cinq années, la Prévôté forma un petit état indépendant sous la protection de Berne. L'évêque de Bâle était réfugié à Constance ; les chanoines de Moutier étaient dispersés : mais Berne demeurait ferme au poste et c'est sur Berne que s'appuyaient les Prévôtois.

Une *Constitution de la Prévôté*, comprenant 33 titres et 338 articles, fut votée dans un plaid général à Moutier le 16 janvier 1793. Le nouveau gouvernement s'intitulait « *Conseil d'administration provisoire de la Prévôté* ». Il se composait d'un *bandelier* et d'un *conseil* de 12 membres, soit 4 par mairie (Moutier, Orval et Sous-les-Roches). Le bandelier était alors Etienne Grosjean de Saules, un simple paysan mais un homme de cœur ayant l'étoffe d'un magistrat. Toute l'administration fonctionna admirablement. Des corps de garde avaient été placés aux frontières : en face de Bellelay et devant Courrendlin.

Cette situation ne devait durer que cinq ans. Le 15 décembre 1798, le général Gouvion Saint-Cyr entra dans la Prévôté

et marchait sur Berne. C'était pour notre pays la fin de l'ancien régime et le commencement des temps nouveaux.

Mais pendant trois siècles, la combourgeoisie avec Berne avait été pour la Prévôté un puissant appui et c'est cette combourgeoisie qui orienta, au congrès de Vienne, le rattachement du Jura bernois au Canton de Berne.

Nous avons donc raison de dire que le Traité de combourgeoisie du 14 mai 1486 fut gros de conséquences heureuses pour notre modeste Prévôté et pour notre patrie jurassienne.

4^o Avant de terminer cette étude, il faut encore souligner une quatrième et dernière conséquence de la combourgeoisie des Prévôtois avec Berne. Nous avons l'impression que si ce Traité fut un privilège pour la Prévôté, il fut aussi un enrichissement pour la puissante République de Berne.

Nous avons cité au début de ce travail le vers du fabuliste français : « *On a souvent besoin d'un plus petit que soi* » et cela est particulièrement vrai en cette circonstance.

En réalité, Berne ne réussit pas à s'agrandir vers le Nord : les possessions du prince-évêque de Bâle demeurèrent jusqu'à la Révolution française au pouvoir du souverain ecclésiastique.

Mais que de compensations fructueuses à cet échec !

Nous avons signalé, en son temps, l'appui militaire apporté à Berne par les Prévôtois aux jours sombres de la guerre des Paysans et des guerres de Villmergen.

Nous pouvons signaler aussi les avantages agricoles que Berne retira de la Prévôté en particulier et du Jura en général.

Les paysans bernois appréciaient pour leurs troupeaux les estivages jurassiens et quand Pâques était passé on entendait — comme aujourd'hui encore — dans nos vallées les clochettes des troupeaux bernois qui montaient à l'alpage sur les sommets du Raimeux, du Montoz ou du Moron.

Nombreux furent aussi les fermiers bernois qui s'installèrent chez nous pour y chercher un travail rémunérateur dans les fermes ou dans les forges. Et beaucoup de Bernois quittèrent leurs grandes fermes couvertes de chaume pour s'installer définitivement sous les bardeaux de nos maisons jurassiennes ; il devinrent peu à peu des « welches » aussi convaincus que les vieux jurassiens, la race alémanique ayant une grande faculté d'adaptation.

De leur côté les patriciens bernois appréciaient non seulement les vignes de la Neuveville, de Gléresse, de Douanne et de Tüscherz, mais aussi les montagnes jurassiennes ; ils y possédaient des fermes qui portent aujourd'hui encore leurs noms : Daxelhofer, Grafenried, Tschärner, Werdtberg, etc.

Les grandes forêts jurassiennes, ces «joux» aux sapins noirs et aux hêtres nouveaux, fournissent des «toises» de bois de feu et des poutres solides aux campagnes bernoises et les industries du fer et des dentelles qui florissaient chez nous étaient très appréciées dans l'ancien canton.

Mais le grand privilège de cette alliance de Berne et de la Prévôté, nous le voyons dans une pénétration heureuse des génies de deux races: la race gauloise, qui aime l'industrie, les



*Temple St-Germain
reconstruit sur l'emplacement de l'ancienne Collégiale
devant lequel fut célébré,
le 450^e anniversaire du Traité de combourgeoisie.*

nouveautés et les belles libertés démocratiques, a apporté bien des avantages à cet ancien canton de Berne, de caractère plus conservateur et voué de tout temps à l'élevage du bétail et à la culture des champs.

Il valait donc la peine pour la Prévôté de Moutier-Grandval de célébrer le 21 mai 1936, le 450^e anniversaire de ce Traité de combourgeoisie qui, grâce à la protection du Tout-Puissant, fut avantageux aussi bien aux Bernois qu'aux Prévôtois, et de le célébrer sur cette magnifique terrasse de St-Germain où fut juré le 14 mai 1486, le 1^{er} Traité de combourgeoisie.

